



**PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS PRISES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars à 21h00, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

Présents : Jean Pierre COSTES ; Lucien INFANTI ; René JACOB ; Lorena BUTTO (procuration Karine Bernard) ; Martine PRENIERE ; Karine BERNARD ; Christophe APAT ; Gwenn GUYADER ; Fabien SOURIAU

Absent excusé : pas d'absent

Secrétaire de séance : René JACOB

Date de convocation et d'affichage : 18 mars 2024.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 01 mars 2024 :

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ajout point à l'ordre du jour :

Monsieur propose au conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour les points suivants

- Régularisation amortissement 2023
- Vote des taux TFPB, TPNB et THRS

Ajouts acceptés à l'unanimité.

II-1 : Convention centre de loisirs de LAUNAC

Monsieur le Maire indique que la commune de Launac dans sa séance de conseil du 08 février 2024 a redéfini la convention d'accueil au CLSH pour les communes adhérentes, notamment les conditions financières pour prendre en compte les évolutions et l'augmentation du coût du service. Cette convention est annexée au présent PV.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité (10 pour, 0 contre, 0 abstention) d'approuver cette convention, de renouveler l'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer le document y afférent.

II-2 : Indemnités du Maire

Monsieur le maire rappelle le contexte de cette demande. Ce contexte avait été évoqué lors des points divers de la séance du 01 mars 2024. Monsieur le Maire fait part des valeurs maximales des indemnités de fonction selon la strate de population. La population de la commune de Saint-Cézert est inférieure à 500, le taux maximal est fixé à 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit une indemnité maximum de 1 048.18€. Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 5 juin 2020, le conseil municipal avait fixé le taux de 17%. Monsieur le Maire fait part qu'il ne souhaite pas encadrer cette délibération et propose au conseiller le plus âgé le soin de d'organiser le débat et le vote.

Après en avoir débattu il est convenu par 9 votes pour et un refus de vote de fixer le taux pour l'indemnité du maire à 25.5%.

II-3 : Vote du budget primitif

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 18 mars 2024, comme suit:

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2024		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	529 121.40€	362 231.68€
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		166 889.72€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	529 121.40€	529 121.40€
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	177 890.28€	152 155.59€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	27 589.72	
Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté		53 324.41€
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	205 480€	205 480€
TOTAL DU BUDGET	734 601.40€	734 601.40€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (10 pour, 0 contre, 0 abstention) le budget primitif 2024 arrêté comme ci-dessus.

II-4 : Régularisation des amortissements 2023

Monsieur le maire expose que, dans le cadre de la gestion annuelle des d'amortissements, il a été constaté, pour un bien amortir totalement en 2023, une valeur résiduelle de 7,47€. Il convient de régulariser cette situation antérieure à l'exercice en délibérant afin d'autoriser la comptable à passer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

-D/1068 C/28041512 pour 7,47 €

Bien concerné : FDS DE CONCOURS CCSG 2008 numéro 118-2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (10 pour, 0 contre, 0 abstention) l'opération d'ordre non budgétaire comme ci-dessus.

II-5 : Vote des Taux TFB ; TFNB et THRS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, et voté en 2023 peut évoluer de manière indifférente des autres taux. Il rappelle que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle l'évolution du produit lié aux taxes foncières des 3 dernières années et expose 3 propositions de taux. Monsieur le Maire Interroge l'assemblée délibérante sur la possibilité de faire évoluer les taux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux pour 2024, avec 5 votes contre, 2 votes pour et 3 abstentions pour l'évolution de ces taux.

Les Taux 2023 sont donc reconduits pour 2024 :

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.06**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 53.97**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10.22**

Informations diverses :

RPI

Monsieur le Maire informe que la subvention de 750€ attribuée pour le voyage scolaire lors du conseil du 01 mars sera bien utilisé pour baisser le reste à charge des familles confirmant ainsi le cadre d'attribution.

Désordres D58F

Monsieur le Maire signale qu'il n'y toujours aucun retour du département suite à la réunion publique. En réponse à l'engagement lors du vote I-6 du conseil 01 mars 2024, la commune a fait l'acquisition de 6 luminaires. Ils seront installés en semaine 14.

Cérémonie du 8 mai

Compte tenu des jours fériés à proximité de cet événement et des risques de monopoliser peu de personnes Monsieur le Maire propose de reporter la cérémonie du 8 mai au dimanche de la fête locale. Suite à cette demande Monsieur Lucien Infanti a fait part de son mécontentement sur l'annulation de la cérémonie du 11 novembre 2023. Au regard du nombre de personne ayant participer à la grande de guerre et des ses défunts, il était irrespectueux de ne pas avoir tenu cette cérémonie. Monsieur le Maire avec l'appui de Monsieur Jacob a répondu que cette annulation tenait au fait que lors de cette cérémonie de novembre bien peu de personne participait et qu'il avait été envisagé de coupler cette cérémonie à celle du 8 mai pour en faire un évènement plus important.

De ces discussions, il a été convenu que la cérémonie du 8 mai serait maintenue à sa date.

Projet de ferme agrivoltaïque

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu la société URBA SOLAR qui envisage un projet d'agrivoltaïsme sur notre commune. Ce projet serait positionné sur des terrains en limite communale à proximité du Burgaud. Les terres sont des espaces de pâturages compatibles de ce type de projet. La surface utilisée est de 30ha avec 40% de la

surface couverte par des ombrières qui facilitent le pâturage des animaux. L'objectif de ce projet est une production de 15.5MegaWatts en 2029.

Les retours financiers pour la commune sont :

- IFER soit environ 9 300€ annuel
- TA 45 000€
- Foncier non connu à ce jour car il est fonction des constructions.

Monsieur le Maire indique la nécessité que le conseil se positionne sur le projet mais il tient à rappeler que lors du dernier conseil municipal, le conseil à positionner l'ensemble des terres agricoles en ZAENR.

Afin de délibérer avec l'ensemble des éléments le projet sera présenté par la société URBA SOLAR lors de la séance d'analyse du sujet.

CECA :

Monsieur le Maire fait un point d'avancement du projet

- Marché des travaux lancés
- Attente de décision des subventions
 - Etat 526 000€, décision envisagée le 4 avril
 - Département 512 908€, décision envisagée en juin
 - Région 60 000€ Pas de date d'identifiée,
 - CAF demande abandonnée elle sera faite si le projet se concrétise pour une aide au fonctionnement
- Rappel de l'investissement communal en reste à charge 315 000€
- Mécénat
 - Dossier déposé, campagne à venir ; récolte de fonds visée 50 000€
 - Ces fonds sont destinés à réduire notre reste à charge
 - Urba Solar possible mécène avec des fonds périodique annuel
- Fonds d'impact
 - Dossier déposé, décision début mai, montant visé 200 000€
 - Deuxième possibilité pour ce fonds par le biais du conventionnement avec Total Energie
 - Rendez-vous fixé en juin
 - Ce fonds serait destiné à finaliser le projet dans sa totalité (Etage)

Questions diverses :

Election européennes :

Monsieur Lucien Infanti rappelle que les élections européennes auront lieu en même temps que la fête locale et rappelle que nous avons eu une remarque sur l'absence des panneaux d'affichage de candidats sur la place lors des dernières élections législatives dans ces mêmes conditions. Un emplacement visible de tout le monde et à proximité de la mairie doit être déterminé afin de respecter les règles d'affichage.

En l'absence de questions supplémentaires la séance est levée à 23h10.